

# Démocratie et développement des territoires

## SOLIDARITÉ RÉGIONALE ET CRÉATION D'ENTREPRISES

par Annie Daugas-Sinda\*

La création d'entreprise, de mouvement naturel résultant du renouvellement et de l'adaptation du système productif, est devenue un enjeu économique, social et culturel. Selon l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), chaque entreprise nouvellement créée réalise en moyenne, à partir de trois ans d'activité, un chiffre d'affaires de l'ordre de 2.5 MF pour une valeur ajoutée d'environ 600 KF et un investissement productif annuel de 90 KF (1). La pérennité de l'entreprise est donc au cœur des préoccupations. En France, cinq ans après sa création, une entreprise sur deux n'existe plus sous sa forme initiale (2). Dans ce contexte, les initiatives prises par le réseau d'économie solidaire du Nord - Pas de Calais méritent examen.

Le Nord - Pas de Calais est une région qui subit, dès les années 1970, l'effondrement de la sidérurgie, du charbon et du textile, laissant sans emploi des milliers de travailleurs peu formés. Le paternalisme très puissant, le refus du patronat de diversifier l'économie et le faible niveau de qualification ont abouti à une situation difficile : la région est la dernière en France pour le taux de création d'entreprise par habitant (3). Cette situation constitue l'élément déclencheur de l'émergence du Réseau d'économie solidaire. Né il y a 15 ans, il regroupe diverses associations et entreprises qui veulent réagir pour trouver des solutions et prendre en main leur devenir, avec deux axes principaux : le financement par l'épargne solidaire et l'accompagnement de la création d'entreprises, source d'emplois (4).

### Un Groupement pour favoriser les projets

La création d'emplois stables dépend, en grande part, de la création d'entités économiques nouvelles. Le Groupement pour l'initiative et l'élaboration de projets professionnels, GIEPP, naît de cette idée : permettre à ceux qui ont un projet réalisable de le concrétiser (5). Créé en 1985, le GIEPP a pour objectif de favoriser la création d'entreprises en aidant l'entrepreneur à mûrir son projet par le biais d'une mise en contact avec des partenaires. En contrepartie, celui-ci s'engage à réserver au minimum 50 % de sa capacité d'embauche à des personnes en difficulté. Le groupement intervient donc en appui dès le montage du projet : pour la réalisation de l'étude de marché, la recherche de financements... Il assure le suivi du développement et de la pérennisation de l'entreprise avec l'aide d'un « parrain » bénévole (6), pendant trois à cinq ans, période critique lors de laquelle se joue la survie de l'entreprise. Son rôle est de surveiller les résultats de

\* Docteur en Sciences de Gestion, Chargée de cours à l'Université de Nice Sophia-Antipolis

(1) « Rapport annuel 1997 : Éléments pour une politique de l'emploi ».

(2) Il faut toutefois préciser que 10 % des entreprises nouvelles sont en moyenne créées dans les 5 ans, ce qui porte le taux de continuité à 58 %.

(3) En 1999, le taux des créations, par habitant est 2,6 % en Nord - Pas de Calais. C'est le taux de création par habitant le plus bas de France, le taux au niveau national est de 4,4%. Sources INED pour la population par région et APCE (mars 2000) pour le nombre des créations par région.

(4) Le travail, en même temps qu'une insertion professionnelle, représente une socialisation et répond à un besoin de communication et de lien social.

(5) Le GIEPP est financé à parts égales par les collectivités locales, l'Union Européenne (programme Now et Horizons) et l'État. Il emploie sept salariés. Chaque création d'emploi coûte environ 15 000 €.

(6) Bien souvent cadre à la retraite ou même ancien chef d'entreprise.



l'entreprise, d'apporter ses conseils, ses compétences et son expérience. Il peut partager son tissu de relations et être un gage de sérieux vis à vis des tiers.

L'objectif est plus que d'aider à la création, il est de garantir la pérennité des entreprises soutenues. L'analyse des résultats des actions mises en œuvre dans d'autres pays prouve qu'il est intéressant d'accompagner les entreprises naissantes pour leur donner confiance, leur apporter un soutien et leur permettre de devenir des acteurs de premier plan sur la scène économique. Ainsi 70 % des PME qui ont fait appel au conseil ou à l'accompagnement (expert, parrain, tuteur...) sont toujours en activité cinq ans après avoir été créées, contre 58 % (taux de continuité) pour les autres.

## Création et solidarité : des outils financiers

Même si la problématique du développement de la jeune entreprise ne se limite pas à son financement, celui-ci n'en reste pas moins un élément majeur et déterminant. Le GIEPP développe donc des outils financiers pour faciliter la création des entreprises. L'efficacité de son soutien dépend de la combinaison d'une ingénierie technique et financière adaptée aux spécificités locales. Aux principales sources de financement, fonds propres apportés par les fondateurs et leur entourage proche, subventions, endettement bancaire et ouverture du capital à des investisseurs, sont associées des problématiques très différentes.

En France, seulement 22 % des créateurs ont bénéficié d'un prêt bancaire en 1997. Les banquiers n'aiment pas le risque ; lorsqu'ils financent un projet en démarrage, ce n'est le plus souvent qu'à la hauteur de l'apport personnel du créateur. Le problème est de trouver un dispositif à même de consolider cet apport voire de pallier la déficience des banques. En 1991, l'association Autonomie et Solidarité est donc créée, spécialisée dans les placements à risque (7), agréée par la Commission des Opérations de Bourse (8), qui investit dans le capital des entreprises en création ou en développement et prête de l'argent en apport au compte courant. Cette société anonyme coopérative à capital variable a vocation de prendre des participations minoritaires dans des sociétés en création ou récentes et en développement, économiquement viables, qui s'engagent à offrir une partie significative des emplois qu'elles prévoient de créer, sous forme de CDI, à des personnes en situation difficile au regard de l'emploi. Ces prises de participation se réalisent grâce aux souscriptions des épargnants d'Autonomie et Solidarité et s'effectuent dans des entreprises à forte plus value sociale qui œuvrent pour un développement durable.

Depuis sa fondation, Autonomie et Solidarité est intervenue dans 112 sociétés, en capital et en compte courant, pour un investissement global supérieur à 15 millions de francs (9). Son

(7) Régie par les lois du 24 juillet 1867 sur les sociétés en son titre III, n°47-1775 du 10 septembre 1947, portant statut de la coopération et n°66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

(8) Avis du 18 février 1991.

(9) Elle participe, en moyenne, à hauteur de 150 KF au capital des entreprises qu'elle soutient, et ce jusqu'à 33%, de façon, notamment, à ne pas constituer une minorité de blocage. Conjointement, elle peut intervenir en compte courant (150 KF en moyenne) à un taux d'intérêt de 7 %.

action a contribué à créer et pérenniser plus de 1300 emplois avec un taux de réussite de l'ordre de 70 % (10). Elle a obtenu le label FINANSOL en 1997, organisme extérieur et indépendant, qui reconnaît la bonne utilisation de l'épargne confiée : garantie de transparence, d'éthique et de solidarité. Il faut noter aussi l'effet de levier provoqué par l'appui d'Autonomie et Solidarité qui crédibilise le projet de création et permet le déblocage de prêts bancaires ou de primes. Mais l'aide d'Autonomie et Solidarité va au-delà du financier puisque chaque projet de création bénéficie systématiquement d'un « parrain » bénévole, pour une durée de cinq ans. Ce travail d'accompagnement permet une meilleure réussite des projets de créations avec une mortalité plus faible de l'ordre de 16 % (11).

Afin d'améliorer ce dispositif et pour compléter les capacités de collecte de l'épargne régionale et de soutien financier à des projets de création, la Caisse Solidaire du Nord - Pas de Calais, société anonyme coopérative de crédit affiliée au Crédit Coopératif, a ouvert en septembre 1997 à Roubaix. Son objectif est de mobiliser une épargne différente, dont l'affectation est choisie lors de la souscription. Elle se situe en aval des structures d'appui au montage des dossiers et se positionne uniquement sur la fonction de financement.

Enfin, les entreprises ainsi créées se sont constituées en réseau au sein d'une association, « Les Alteractives », et autour d'une charte qui permet d'assurer la cohésion de l'ensemble. La démarche s'inscrit dans le cadre d'entreprises « citoyennes » qui partagent la même éthique : intégrer la dimension sociale dans la conduite de leurs affaires.

## Un réseau d'entreprises solidaires

Aujourd'hui, les « Alteractives » regroupent plus de 40 entreprises pour qui la responsabilité sociale est une valeur fondatrice et centrale, employant de 400 à 450 personnes, réalisant des chiffres d'affaires de 600 KF à 25 MF, avec des formes juridiques variées (SA, SA coopérative, SARL, SARL à capital variable, Association, Société Civile d'Exploitation Agricole). Les objectifs des entreprises « Alteractives » sont d'allier efficacité économique et solidarité, en privilégiant les rapports humains à l'intérieur de l'entreprise et d'appliquer au quotidien des valeurs de solidarité. En effet, chacune s'engage à respecter une charte qui reflète ces valeurs (12).

La recherche du profit pour ce type d'entreprise constitue un moyen, et non une fin, pour parvenir à des objectifs à la fois sociaux et économiques. Comme l'exprime Sylvie Friocourt, PDG de KFB et présidente des « Alteractives », « La vocation de KFB n'est pas de faire du social, nous ne sommes pas une entreprise

(10) Sources : *L'actionneur*, n°15, Janvier 2002 ; Entretien avec **Anne-Laure Federici**, Chargée de mission GIEPP.

(11) **B. Libert**, *La création d'activité : une voie pour l'insertion*, Les cahiers Racine, Paris, 1999.

### (12) La charte des Alteractives :

- 1 - Réserver au minimum 25 % de nos capacités d'embauche pour des personnes particulièrement défavorisées face à l'emploi.
- 2 - Privilégier, dans le cadre des activités de l'entreprise, toutes les méthodes et techniques qui permettent de préserver l'environnement.
- 3 - Sécuriser et stabiliser l'emploi en privilégiant les contrats d'embauche à durée indéterminée.
- 4 - Développer, dans le respect de la personne, les principes de solidarité entre les hommes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.
- 5 - Créer les conditions d'évolution du personnel et de son implication dans la marche de l'entreprise en assurant un suivi individuel, une montée en qualification, une véritable concertation et une participation aux résultats de l'entreprise.
- 6 - Participer et coopérer au développement d'un mouvement collectif, solidaire et transparent, dont l'objectif est la création d'entreprises « Alteractives ».
- 7 - Verser 1 % de la masse salariale à un fonds commun qui, avec la collaboration effective des salariés, pourra proposer des actions à caractère social et culturel.



d'insertion. Notre souci est de faire des affaires, mais tout en jouant un rôle au niveau social... Nous menons une réflexion sur l'aménagement du temps de travail. Nos salariées doivent assumer leur rôle de mère et il faut leur en donner les moyens. » Ainsi, les avancées sociales sont évidentes chez KFB. Avant la mise en application des « 35 heures », le temps de travail était de 36 h 30 avec une « pause-café » d'une demi-heure. Une formation à la gestion de l'entreprise a été organisée pour rendre compréhensibles la lecture du bilan et les décisions d'investissement. Sur le plan personnel, les salariés bénéficient d'un accompagnement pour l'accès au logement ou à des prêts pour lesquels KFB négocie avec les banquiers.

En fait, le GIEPP et les entreprises du Réseau d'économie solidaire défendent une éthique très forte et prônent une gestion des ressources humaines adaptée aux besoins des salariés avec le souci d'intégrer la dimension sociale dans la conduite de leurs affaires.

\*\*\*

La création d'emplois durables n'est semble-t-il possible que s'il y a, au niveau local, une forte mobilisation et une forte synergie entre les différents intervenants qui influencent la création d'entreprises (13). Ces projets, qui se réclament de l'économie solidaire, constituent de vastes réseaux : réseaux d'épargnants, d'entreprises financées grâce à cette épargne, de parrains qui seront des interlocuteurs privilégiés des créateurs. La société de capital risque, Autonomie et Solidarité, travaille donc en partenariat avec les structures qui ont pour objet l'aide à la création d'entreprise, la lutte contre le chômage et l'exclusion, et les entreprises qui ont un objectif de développement durable autour de résultats économiques autant que sociaux.

Le réseau d'économie solidaire de la région Nord - Pas de Calais s'inscrit dans une dynamique nationale et européenne. Il est le seul à avoir développé sa démarche avec une approche globale pour assurer la pérennité des projets de créations d'entreprises, autour des trois facettes : recherche de créateurs d'entreprises, formation et intégration des personnes en difficulté et utilisation d'outils financiers solidaires. D'autres expériences existent autour, par exemple, de la mobilisation de l'épargne locale avec les réseaux des CIGALE, ou l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), ou les Clubs locaux d'épargne pour les femmes qui entreprennent (CLEFE), mais n'ont pas cette approche multidimensionnelle du problème.

**Annie Daugas-Sinda**

(13) Cf. **A. Joyal**, « Facteurs de succès et d'échecs des entreprises alternatives », in **C. Fourcade** (dir.) *Petites entreprises et développement local*, Éditions Eska, Paris, 1991.